

Paris, le 17 mai 2021

A l'attention des membres avec voix délibérative à l'assemblée générale du comité du Val d'Oise.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous contactons au sujet de la prochaine assemblée générale du comité du Val d'Oise et de plusieurs contestations dont nous avons pris connaissance récemment selon lesquelles le comité directeur du comité du Val d'Oise n'aurait pas respecté les statuts du comité.

Nous vous rappelons que l'article 10 des statuts de comité prévoit que :

- « [...] en cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'élus au comité directeur, pour quelque cause que ce soit, celui-ci peut pourvoir au remplacement dans la même catégorie, **par cooptation**, qui sera soumis à ratification de la plus proche assemblée générale, ou **par appel à candidature partiel à élection** lors de la plus proche assemblée générale... »
- « Si le nombre de postes vacants atteint la moitié au moins des membres du comité directeur, une élection anticipée sera organisée pour la totalité des postes. »

En d'autres termes, pour qu'une élection anticipée ait lieu pour la totalité des postes du comité directeur du comité du Val d'Oise (9 postes) **il est nécessaire que 5 postes au moins soit vacants.**

Or, dans les faits, le nombre de postes vacants au sein du comité directeur du comité du Val d'Oise n'a jamais atteint la moitié des membres du comité directeur :

- En date du 6 avril 2021, le comité du Val d'Oise a pris connaissance de la démission de deux membres du comité directeur (courriers du 31 mars 2021). **A cette date le comité directeur comptait 7 membres et 2 postes vacants.**
- A la suite de cela, en date du 8 avril 2021, le comité directeur a coopté un membre en application de l'article 10 précité afin de remplacer un des deux postes vacants. **A cette date, le comité directeur comptait 8 membres et 1 poste vacant.**
- En date du 9 et 10 avril 2021, trois membres du comité directeur du comité du Val d'Oise ont démissionné. **Ainsi, au 11 avril 2021, le comité directeur comptait 5 membres et 4 postes vacants.**

Dans ces conditions, nous vous confirmons que le comité directeur du comité du Val d'Oise a pris une décision conforme à ses statuts en organisant un appel à candidature pour les seuls postes vacants (4) en vue de la prochaine assemblée générale.

Nous espérons que la prochaine AG du comité du Val d'Oise se déroulera dans l'apaisement et dans l'intérêt du judo.

Cordialement,

Magali BATON
Vice-Présidente Secrétaire Générale



Dossier suivi par le secrétariat général de la FFJDA : secretariatgeneral@ffjudo.com